

**AIDE A LA PRIMO-INSTALLATION DES
APPRENTIS ET ETUDIANTS****INFO N° 12 – 10 octobre 2011**

Dans le cadre de son plan d'action pour 2011, la SRIAS du Limousin souhaite attribuer une aide financière aux familles dont l'un des enfants quitte le domicile familial pour suivre un apprentissage, une formation qualifiante ou un cycle d'études supérieures.

La SRIAS versera une allocation forfaitaire, dont le montant sera compris entre 150 et 450 euros. Une seule aide sera accordée par famille.

Pour l'attribution de l'aide, il sera tenu compte du quotient familial du foyer, de la nature et du montant des frais d'installation de l'enfant (caution et loyers pour le logement, frais de transport, achat de mobilier) et de l'éloignement du domicile familial.

L'âge-limite pour bénéficier de cette allocation est fixé à 25 ans. Le nouveau domicile de l'enfant doit être situé à plus de 50 kilomètres du lieu de résidence des parents.

Cette allocation ne peut être accordée que pour les enfants qui ont quitté *pour la première fois* le domicile familial entre le 1^{er} janvier 2011 et la fin de l'année 2011. Pour ceux qui ont quitté le domicile de leurs parents avant le 1^{er} janvier 2011, il ne sera pas possible d'attribuer une aide, même s'ils poursuivent leurs études ou un apprentissage après cette date.

La date-limite de dépôt des demandes d'aide est fixée au 10 novembre 2011.

Les demandes seront examinées par la commission d'action sociale de la SRIAS dans le courant du mois de novembre 2011. Si le nombre de demandes s'avère trop élevé par rapport à la dotation dont dispose la SRIAS pour cette action, cette commission établira un ordre de priorité et déterminera le nombre d'aides à attribuer ainsi que leurs montants.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide sont invitées à remplir le formulaire joint et à l'adresser à la SRIAS, accompagné de ses pièces justificatives.

Contact SRIAS : (l'accueil physique et téléphonique est assuré le matin uniquement)

SRIAS 27, rue Théodore Bac 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 11 61 42

Courriel : srias@limousin.pref.gouv.fr

AIDE A LA PRIMO-INSTALLATION DES APPRENTIS ET ETUDIANTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Votre nom et prénom :

.....
.....

Votre adresse personnelle :

.....
.....
.....

Code postal :..... Ville:

 personnel :.....

bureau :

portable :

Mél professionnel :.....

Mél personnel :

Ministère d'appartenance :

.....

Service ou établissement dans lequel vous exercez votre activité professionnelle :

(indiquer l'adresse SVP)

.....
.....
.....

Situation professionnelle de votre conjoint :

.....
.....
.....

Nombre d'enfants (y compris celui pour lequel l'aide est sollicitée) :.....

Nombre d'enfants à charge à la date de la demande (idem) :.....

Nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné par la demande d'aide :

.....
.....

Situation de votre enfant sur le plan scolaire, universitaire ou professionnel :

.....
.....
.....

Adresse du nouveau domicile de votre enfant :

.....
.....
.....

Pour quel type de frais, liés à l'installation de votre enfant, souhaitez-vous bénéficier d'une aide ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la part d'un autre organisme (bourse CROUS, service d'action sociale ministérielle, CAF, etc) ?

oui non (cocher la case correspondante)

Si oui, indiquer le montant de l'aide :

.....

.....

Observations (éventuelles) concernant votre situation sociale ou familiale:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

NOTA / Ce document devra être renvoyé à :

Action sociale interministérielle (SRIAS) 27, rue Théodore Bac 87100 LIMOGES

Il devra être accompagné des photocopies suivantes :

- 1) *votre dernière fiche de paye*
- 2) *votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition*
- 3) *votre livret de famille*
- 4) *un document précisant la situation de votre enfant en tant qu'apprenti ou étudiant (certificat de scolarité ou d'apprentissage ou tout autre document attestant de cette qualité)*
- 5) *un justificatif du nouveau domicile de votre enfant*
- 6) *tout document de nature à justifier les frais liés à la primo-installation :caution immobilière, quittance de loyer, abonnement de transport, achat de mobilier de nécessité (type literie, table, vaisselle), acquisition de matériel lié exclusivement à l'apprentissage ou aux études, etc*

